



Crédipar crédit voiture

Par **Estelle84**, le **06/01/2017 à 16:10**

Bonjour je lus vos commentaires suite à créditer je souhaite vous explique ma situation
acheté une voiture en 2005 j ai remboursé mais mensualite jusqu a 2009 et puis soucis de
chomage j ai demandé à plusieurs reprise de remboursé par pt mensualités pas de réponses
et 2 ans après j ai eu des replace par crédirec ensuite un huissier Gs&G ensuite huissier de
calais huissier de Bordeaux huissier de Marseille et la saisie-attribution de mon comptes 520e
en 2017 j aimerais savoir si il sont le droit de faire ça merci pour vos réponse

Par **Visiteur**, le **06/01/2017 à 17:42**

Bsr...

S'il y a eu jugement, oui.

Par **chaber**, le **07/01/2017 à 06:56**

bonjour

[citation]2 ans après j ai eu des replace par crédirec ensuite un huissier Gs&G ensuite
huissier de calais huissier de Bordeaux huissier de Marseille[/citation]actuellement ces
huissiers n'ont qu'un pouvoir d'intimidation et de harcèlement. Hors de leurs départements ils
n'ont aucune pouvoir de saisie.

De plus avez-vous reçu ces courriers en lettres simples?

Relisez bien la saisie attribution qui ne doit être qu'un projet toujours intimidant.

A ce dernier courrier vous pouvez répondre en LRAR, sans vous engager à verser 1€ ni proposer un échéancier, demander copie du titre exécutoire.